

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T158-2025

Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public, Parking de l'espace Flora Tristan, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de M. JENBACK Jeans en date du 16 octobre 2025, d'une permission d'occupation du domaine public pour une vente d'outillage le jeudi 23 octobre 2025,

Vu l'état des lieux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : 3 places de stationnement situées sur le parking de la salle Flora Tristan, seront réquisitionnées pour le stationnement d'une camionnette d'outillage ainsi que pour déballer les produits.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le jeudi 23 octobre 2025 de 09h à 15h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : M. JENBACK Jeans est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de sa camionnette.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur JENBACK Jeans, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur JENBACK Jeans.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 16 octobre 2025

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Publié le : 17/10/25

